

COMMUNE DE MARLES-EN-BRIE

-:-
ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant réglementation de la circulation rue Caron, route départementale n° 143

Le Maire de la Commune de Marles-en-Brie,

Vu l'article L. 2213-4 du code général des collectivités territoriales, relatif à la police de la circulation et du stationnement,

Vu les articles L. 417-1 à L. 147-13 du chapitre 1^{er} du code de la route, relatif aux pouvoirs de police et de circulation du maire,

Vu les articles L. 131-13 et L. 131-14 de la sous section n° 4 du titre III du code pénal, relatifs aux peines contraventionnelles applicables aux personnes physiques,

Vu l'article 55 de la 4^{ème} partie du livre I^{er} de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière modifiée approuvée par l'arrêté du 22 octobre 1963,

Vu la demande, reçue le 18 septembre 2024, de la société INFRANEO, domiciliée 5 rue Ampère à Chilly-Mazarin (91380),

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation rue Caron, route départementale n° 143, pour permettre les travaux de carottage d'enrobés, pour une recherche d'amiante, par la société INFRANEO,

ARRÊTE

Article 1 : Afin de permettre les travaux de carottage d'enrobés, pour une recherche d'amiante, par la société INFRANEO, la circulation sera alternée, sur mi-chaussée, rue Caron, route départementale n° 143, au moyen de panneaux K10, à compter du 26 septembre 2024 et pour une durée de 20 jours.

Article 2 : La fourniture et la mise en place des panneaux de signalisation réglementaire seront réalisées par la société INFRANEO.

Article 3 : Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront à des sanctions pénales selon les dispositions en vigueur.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de Brigade de la Gendarmerie de Mortcerf,
- M. le Chef du Centre d'Intervention de Fontenay-Trésigny,
- M. Steve Pluton, de la société Keolis,
- Mme Michèle Jeauc, de la société Keolis,
- Mme Marion Chilaud, de la société Keolis,
- M. Frédéric Picot, responsable de l'Agence Routière Départementale de Melun,
- Mme Lydia Bentounsi, chargée d'affaire de la société INFRANEO.

**Fait à Marles-en-Brie, le 19 septembre 2024,
L'adjoint au Maire,**


Michel Lacas



